

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

CONTRE TOUTES LES FRAUDES AUX AIDES PUBLIQUES - (N° 447)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE44

présenté par
M. Cazenave, rapporteur

ARTICLE 4

I. – À l’alinéa 2, supprimer les mots :

« définies par arrêté du ministre chargé de l’énergie ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« dans le tableau »,

les mots :

« au sens ».

III. – En conséquence, compléter le même alinéa par la phrase suivante :

« Un arrêté du ministre chargé de l’énergie précise les carburants automobiles concernés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.